



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle des laboratoires de recherche en virologie

Question écrite n° 43820

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du contrôle des laboratoires de recherche en virologie en cette période de pandémie. Force est de constater que pour certains des concitoyens la responsabilité de la pandémie actuelle a pour origine le laboratoire de microbiologie de Wuhan, le « zoonose » comme point de départ du covid-19, leur étant peu probable. L'opacité du gouvernement chinois ne fait que renforcer leur sentiment en la matière. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il existe en France, dans l'Union européenne, des organismes certifiés, indépendants des laboratoires et de l'industrie pharmaceutique, qui contrôlent les installations des laboratoires de recherche en virologie-microbiologie. Par ailleurs, il souhaite savoir si des équipes de contrôleurs établissent des rapports annuels sur ces laboratoires avec transmission aux instances concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43820

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 480

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)